



**COMPTE RENDU DE LA  
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS  
DU 12 FÉVRIER 2019**

**Point n°1 - Examen du règlement intérieur de la CAP :**

Plusieurs modifications ont été demandées par les organisations syndicales, seulement deux "petites" ont été acceptées notamment pour l'appellation d'une mention. Notre demande principale de modification portait sur la convocation des membres du personnel aux CAP et aux conseils de discipline.

Les membres du personnel de ces commissions sont des nouveaux élus qui majoritairement n'ont jamais siégé dans les commissions paritaires. Il nous semble donc important qu'ils puissent tous assister aux commissions, titulaires et suppléants pour que leur participation se fasse le mieux possible et consciencieusement.

Nous n'avons pas eu gain de cause sur ce point, l'administration fait le choix de convoquer uniquement les représentants titulaires et seulement d'informer les représentants suppléants.

Lors du vote les représentants syndicaux ont voté à l'unanimité contre le projet de l'administration.

Le règlement intérieur est donc à l'arbitrage.

**Point n°2 – Désignation des représentants du personnel siégeant à la commission de réforme :**

Pour les commissions de réforme des services déconcentrés, les représentants les plus proches du département participeront à la commission de réforme.

Pour l'administration centrale sont nommés :

- Titulaires : Annie BATREL  
Sylvie ROUMEGOU
- Suppléants : Anne POUGET  
Charlotte SERVANIN

### **Point n°3 – Questions diverses :**

Notre principale préoccupation portait sur les ratios promus/promouvables. Nous ne connaissons toujours pas le nombre exact de promotions qui seront attribuées pour les tableaux d'avancement en adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2019, c'est-à-dire le résultat définitif de la CAP des adjoints administratifs qui a eu lieu en novembre 2018. Lors de cette commission nous avons acté des promotions sur un taux de 7,5%, apparemment le pourcentage serait accordé par le guichet unique (budget) pour 8% soit 14 promotions supplémentaires possibles. **Les promotions proposées en novembre 2018 sont donc confirmées, c'est plutôt une bonne nouvelle.**

Malgré tout la DRH estime que ce n'est pas suffisant elle proposait 10% pour 2019, 11% pour 2020 et 13% pour 2021. Une nouvelle demande a donc été faite auprès de la DGAFP. Nous sommes donc toujours en attente du pourcentage définitif.

Pour les promotions en adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe le taux de 20% est confirmé.

**Une nouvelle CAP sera programmée pour compléter le nombre de promotions en AAP1 dès que possible.**

### **Point n°4 – Demande de prolongation de stage :**

La prolongation a été acceptée pour une durée d'un an sur un nouveau poste.

#### **Vos élus CGT à la CAP des adjoints administratifs :**

**Annie BATREL – Administration Centrale CGT : [annie.batrel@sante.gouv.fr](mailto:annie.batrel@sante.gouv.fr) – SMAST CGT**

**Cathy DEMAY – ARS Occitanie : [cathy.demay@ars.sante.fr](mailto:cathy.demay@ars.sante.fr) – SNASS CGT**

**Michel FAIHY – ARS ARA : [michel.faihy@ars.sante.fr](mailto:michel.faihy@ars.sante.fr) – SNASS CGT**

**Anne POUGET – Direccte 77 : [anne.pouget@direccte.gouv.fr](mailto:anne.pouget@direccte.gouv.fr) – SNTEFP CGT**